

# Aide à la transition énergétique

<b>Objet</b>	Acquisition de chaudières à bois déchiqueté, à condition que 20 % des plaquettes de bois déchiqueté soient d'origines forestières ou bocagères
<b>Bénéficiaires</b>	Communes, EPCI, OGEC, organismes qui sont opérateurs de travaux pour le compte de communes ou de groupements de communes, EHPAD.
<b>Conditions d'octroi</b>	Investissements touchant à la production d'énergie par le bois déchiqueté (chaudière bois, bâtiment ou équipement de stockage, et à la distribution entre plusieurs bâtiments (réseaux de chaleur). 20 % des plaquettes de bois déchiqueté doivent être d'origine forestière ou bocagère locale
<b>Calcul de l'aide</b>	Majoration de 25% de l'aide attribuée par l'ADEME dans le cadre du COTER 2 avec un plafond de 20 000 € de subvention par projet de chaudière bois déchiqueté et par maître d'ouvrage.  Une majoration de 20 % est accordée pour les communes de 500 habitants et moins. Les collectivités doivent s'engager à démarrer les travaux avant le 31 décembre de l'année en cours de la demande, si tel n'était pas le cas, le maître d'ouvrage pourra solliciter par écrit la prolongation de ce délai.
<b>Dossier à présenter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Délibération ou décision du maître d'ouvrage portant sur la réalisation de l'opération sollicitant l'aide du Conseil départemental.</li> <li>Dossier de demande de subvention ADEME - Fonds Chaleur - COTER 2</li> </ul>
<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	- Jusqu'au 30 décembre 2023
<b>Pièces justificatives à fournir pour le versement</b>	<p>Liste des pièces à fournir à la mise en service (80% du montant de l'aide) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Justificatifs à fournir dans le cadre du versement intermédiaire de l'aide ADEME - Fonds Chaleur</li> <li>Plan de financement définitif de l'opération</li> </ul> <p>Liste des pièces à fournir 1 an après la mise en service (20% du montant de l'aide) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Justificatifs à fournir dans le cadre du versement du solde de l'aide ADEME - Fonds Chaleur</li> </ul>
<b>Service instructeur</b>	<p>Direction du développement durable et de la mobilité Service déchets / énergie / mobilités <a href="mailto:sdem@lamayenne.fr">sdem@lamayenne.fr</a>  02 43 59 96 17</p>
<b>Lieu de dépôt du dossier</b>	<p><u>Dans le cadre de la demande d'aide COTER 2 – Fonds Chaleur</u> <u><a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cd53_3dm_coter2">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cd53_3dm_coter2</a></u></p>